

## Les coopératives d'entreprises

Jean-François Draperi

Number 307, February 2008

Les coopératives d'entreprises  
Entreprise Cooperatives

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021189ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021189ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Association Recma

### ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this document

Draperi, J.-F. (2008). Les coopératives d'entreprises. *Revue internationale de l'économie sociale*, (307), 4–5. <https://doi.org/10.7202/1021189ar>

# LES COOPÉRATIVES D'ENTREPRISES

---

L'économie sociale française a vécu ce mois de janvier 2008 deux événements qui inaugurent peut-être de nouvelles pratiques. Le premier a réuni, les 16 et 17 janvier, cent cinquante chercheurs et responsables d'entreprise, qui ont échangé sur la situation et les enjeux de la recherche et de la formation en économie sociale.

Le second a rassemblé le 18 janvier quelque huit cents responsables d'entreprises d'économie sociale à la Mutualité. Sans doute l'économie sociale française n'avait-elle pas connu une manifestation interne d'une telle ampleur depuis sa fondation au cours des années 70. Les interventions successives des leaders des plus grandes entreprises mutualistes, coopératives et associatives et d'élus de petites entreprises d'économie sociale et solidaire œuvrant dans les domaines les plus divers – assurance, banque, santé, agriculture, insertion sociale, etc. – témoignent qu'au cœur de la diversité des pratiques et au-delà des utiles débats théoriques, ces entreprises partagent une identité commune et se reconnaissent dans un même mouvement social et économique. On suggère à ceux qui pensent et écrivent que l'économie sociale n'existe pas d'observer cette dynamique-là plutôt que de bâtir une critique facile, fût-elle pertinente, d'écrits qui ne traduisent pas la réalité de l'économie sociale.

Il est sans doute trop tôt pour savoir de quelle façon ces deux manifestations contribueront à faire connaître l'économie sociale et solidaire, mais il est d'ores et déjà certain que celle-ci s'est reconnue et entendue, qu'elle a renforcé les liens entre ses leaders et les chercheurs et entre ses différentes familles. Cette connaissance mutuelle est un préalable et un pas important en faveur d'une meilleure reconnaissance extérieure.

C'est précisément sur une composante de l'économie sociale encore mal connue, bien que centrale, que se penche ce numéro 307 de la *Recma*, en publiant les travaux présentés lors du XXI<sup>e</sup> colloque de l'Adde, qui s'est tenu à Paris le 26 novembre 2007. La coopération d'entreprises apparaît souvent comme la parente pauvre des deux grandes traditions que constituent la coopération de travail et la coopération de consommation ou d'usagers. Parente quelque peu méprisée également : ignorant toute utopie de changement social, centrée sur les services économiques à ses membres. Mais composante centrale néanmoins : à travers la coopération agricole

et maritime, cette forme particulière de coopération est celle qui réunit le plus grand nombre de membres dans le monde. Les régions rurales enclavées comme les périphéries urbaines pauvres sont délaissées par les grandes sociétés de capitaux; les artisans et commerçants, indispensables à la survie de ces territoires, ont besoin de se regrouper pour vivre. Le commerce associé est le seul qui soit en capacité de faire face à la concentration de la grande distribution capitaliste. Si l'économie sociale constitue une forme d'alternative permettant de limiter les effets souvent catastrophiques de la financiarisation actuelle de l'économie, c'est, en partie au moins, parce qu'elle est complémentaire des petites entreprises agricoles, de pêche, artisanales, de transport, du bâtiment et du commerce, qui constituent l'extrême majorité des entreprises, en France comme dans n'importe quel pays du monde. En les associant, elle leur permet de ne pas faire les frais de la mondialisation. Cette livraison ne se penche pas, loin s'en faut, sur l'ensemble de l'économie sociale d'entreprises. Il faudra poursuivre ce dossier avec les mutuelles et les associations regroupant des personnes morales pour que l'on puisse mesurer sa réelle importance.

*Jean-François Draperi ●*